

Date d'affichage : 28/05/2025

<p style="text-align: center;">COMMISSION JURIDIQUE COUPES JEUNES REUNION TELEPHONIQUE DU 26/05/2025</p>

Présents : MM. J.C DAGBERT - M.DESOMBRE – C.FOURNIER - P.LEMAITRE - A.SERGENT.

Coupe Côte d'Opale U13 du 21/05/25

53333731 VERTON FC 8 - ST MARTIN BG 8. Homologué : VERTON FC 8 4 (485 jonglages) - ST MARTIN BG 8 4 (467 jonglages). VERTON FC 8 qualifié pour le tour suivant.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : C. FOURNIER